

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON

LA GRAVE - LA MEIJE

MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE**Délibération du Conseil Municipal
N°2022-032
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2022**

Séance du : 21 avril 2022

Date de convocation : 12 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un avril, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, MATHON Sylvie, FAUST Alain, FERRIER Stéphane, SIONNET Anthony, JACOB Roland (Arrivé à 18h30)

Pouvoir de : FERRIER Nathalie à FERRIER Stéphane, GILBERT Herve à FAUST Alain

Absent : FERRIER Nathalie, ONOL LANG Per, GILBERT Herve

Secrétaire de séance élu : FAUST Alain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Chaque année le conseil municipal est amené à délibérer sur les demandes de subventions présentées par différentes associations.

Vu les demandes de subventions présentées par des associations pour l'année 2022 ;

Considérant que certaines associations ont un intérêt très important pour la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

Objet	Proposition de M. le Maire	Choix du Conseil Municipal
Association de vélo alternatif - AVAG	2 500 €	2500 €
Association Pêche Guisane Romanche	63 €	63 €
Association Solidarité handicapés du Pays du Briançonnais	200 €	200 €
Porche des veilleurs	3 000 €	3000 €
Fonds social pour le logement 05	196.80 €	196.80 €
Amicale des sapeurs-pompiers du pays de la Meije	1 000 €	1000 €
Refuge solidaire du briançonnais 82 4000	200 €	200 €
Chemin d'avant	2 500 €	2500 €

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2022.

Autorise le Maire ou un adjoint à procéder au mandatement de ces subventions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre PIC

Date dépôt Préfecture :

Date affichage :